

44^e COURSE DU PRINTEMPS- Voisins-le-Bretonneux - Saint-Quentin-en-Yvelines
DIMANCHE 29 MARS 2026

RÉGLEMENT DE L'ÉPREUVE

I- Heure et lieu de rendez-vous

Dimanche 29 mars 2025 à partir de 9h

Rendez-vous en tenue, à Voisins-le-Bretonneux, au Centre sportif « Les Pyramides », mail Schenefeld. Il est recommandé de se garer au parking de « Market » et de rejoindre le centre sportif à pied.

Courses	Distance	Horaires de départ	Âge	Remarques
La Course du Printemps	15km	9h30	A partir de 16 ans révolus à la date de l'épreuve	Comptant pour le RUN 78
La Grande Vicinoise	6km	9h30		
La Marche du Printemps	10km	9h45		Départ avenue de la Pyramide au niveau de l'arrêt de bus Champfleury coordonnées : 48.754974, 2.041653 Epreuve de marche nordique chronométrée. Embout à biseau conseillé pour les bâtons de marche.
La Foulée Printanière	2Km	14h30	De la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème} (Années 2014 à 2011)	Ouvert aux collégiens scolarisés sur SQY
Les Rondes vicinoises CM2	1030m	15h15	CM2 (Année 2015)	Ouvertes aux enfants scolarisés sur SQY Ni chronométrage ni classement établi sur la vitesse réalisée.
Les Rondes vicinoises CM1	1030m	15h30	CM1 (Année 2016)	
Les Rondes vicinoises CE2	845m	15h45	CE2 (Année 2017)	
Les Rondes vicinoises CE1	845m	16h	CE1 (Année 2018)	
Les Rondes vicinoises CP	845m	16h15	CP (Année 2019)	

II- Caractère de la manifestation

Cette manifestation revêt 5 aspects :

- Aspect familial, local et amical pour les courses des collégiens et des enfants scolarisés sur SQY. Pour cette année, nous proposons à tous les coureurs et coureuses de venir déguiser sur le thème du printemps.
- Aspect populaire avec la course « la Grande Vicinoise » et l'épreuve « la Marche du Printemps » ouvertes aux adultes et aux jeunes à partir de 16 ans de tous niveaux sportifs
- Aspect haut niveau et sport de masse avec la course du printemps de 15km ouverte aux licencié(e)s et non licencié(e)s. La Course compte pour le RUN 78.
- Sensibilisation à l'environnement et au patrimoine : le parcours traverse une zone forestière classée Natura 2000. Afin de préserver la faune et la flore exceptionnelle de ce site, il est demandé aux participants de rester sur les sentiers balisés, de respecter la végétation, et de ne rien jeter sur cette partie du parcours. Nous sommes également signataires de la « charte d'éco Balisage ».
- Cause locale, l'organisation des 3 épreuves du matin reverse 1€ pour chaque arrivant de plus de 18 ans à une association caritative.

III- Inscriptions - tarifs - remise de dossard

Inscriptions

Les inscriptions et paiement en ligne sont uniquement sur : www.onsinscrit.com à partir du 01/01/2026 jusqu'au samedi 28 mars 2026 à 12h.

Aucune inscription au Centre ne sera possible. Aucune inscription ne sera possible sur site le jour de la course.

Il est strictement interdit de participer aux épreuves proposées sans inscription validée par l'organisateur et sans dossard.

Le montant de la participation comprend les frais d'inscription de l'opérateur.

Chaque engagement est ferme et définitif. Il n'y aura pas de remboursement en cas de désistement du coureur.

Tout engagement est personnel. Chaque dossard est nominatif et ne peut être revendu ou cédé à une tierce personne.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu

ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifié. Le dossard devra être entièrement visible lors de la course.

Tarifs :

Courses	Tarifs	Remarques
La Course du Printemps	20€	17€ par coureur pour les inscriptions groupées engageant au moins 10 athlètes
La Grande Vicinoise	10€	
La Marche du Printemps	10€	
La Foulée Printanière	3€	
Les Rondes Vicinoises	3€	

Remise des dossards :

Le remise des dossards se fera au Centre Alfred-de-Vigny (24 avenue du lycée 78960 Voisins-le-Bretonneux) à partir du 16 mars 2026. Le jour de la course et à partir de 8h00 la remise se fera au Centre sportif des Pyramides. Aucun dossard ne sera remis sans un dossier complet (incluant un certificat médical conforme pour les adultes ou questionnaire santé pour les mineurs) sur le site onsinscrit.com. La demande d'envoi postal à 3€ est possible lors de l'inscription sur onsinscrit.com pour les inscriptions faites jusqu'au dimanche 15 mars 2026 à 23h59.

IV- Classement – récompenses – ravitaillement

Classement : Les Classements seront disponibles sur onsinscrit.com et sur place

Courses	Podium	Récompenses
La Course du Printemps	3 premiers hommes 3 premières femmes	Trophées pour le 1 ^{er} Homme et la 1 ^{ère} femme Médailles spécifiques pour les 2 ^{ème} et 3 ^{ème} Médaille pour les 3 premiers et 3 premières Lot souvenir pour chaque participant
La Grande Vicinoise	3 premiers hommes 3 premières femmes	Médailles pour les 3 premiers et 3 premières Lot souvenir pour chaque participant
La Marche du Printemps	3 premiers hommes 3 premières femmes	
La foulée Printanière	3 premiers garçons 3 premières filles Par niveau (6ème, 5ème, 4ème, 3ème)	Médailles pour tous Lot souvenir pour chaque participant
Les Rondes vicinoises	3 premiers garçons 3 premières filles	

Ravitaillements :

Un ravitaillement (boissons/encas/fruits) est proposé sur le parcours du 15km et de la marche nordique.

Une collation à l'arrivée (boissons/encas/fruits) sera offerte pour chaque participant.

V- Voirie

Les coureurs devront se conformer aux ordres des signaleurs répartis sur l'ensemble du parcours. Ils devront courir sur la voie de droite de la chaussée matérialisée par des cônes, à l'exception de la partie totalement fermée à la circulation. Le constat du non-respect de cet article par un athlète entraînera sa disqualification. Enfin, ils devront respecter l'ensemble des arrêtés de circulation établis par les différentes administrations pour l'organisation des courses.

VI- Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de SWISS LIFE pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ou de non-respect des consignes. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

VII- Précautions à prendre avant et pendant la course

Un échauffement mené par une personne professionnelle sera proposé avant chaque épreuve.

Au moment du départ, laissez les concurrents entraînés se placer sur les premières lignes, vous diminuerez les risques de bousculades et vous ne serez pas contraints de partir plus vite que vous ne le souhaitez.

Durant la course, accomplissez la course à votre cadence. Si vous éprouvez de la fatigue ou de la difficulté, ralentissez nettement l'allure, ne vous arrêtez pas et ne quittez pas le circuit, marchez jusqu'à l'arrivée.

Aucune personne (parents, amis, relations) n'est autorisée à suivre les coureurs sur les parcours quel que soit le mode de déplacement (ni à pied ni en deux roues). Il est également demandé au public de bien rester derrière les barrières de sécurité sur tout le long du parcours.

VIII- Zone d'arrivée

A l'arrivée, un barnum est installé avec un service médical en présence de médecin et sauveteurs si nécessaire. L'inscription entraîne l'acceptation de tous soins, évacuation, hospitalisation, intervention médicale y compris opération qui seraient jugées nécessaires par le corps médical en fonction de l'état du patient y compris pour les enfants mineurs.

La zone est interdite aux non-participants, elle est à sens unique ce qui permet la gestion d'un flux unique et raisonné imposant au coureur ayant terminé sa course de poursuivre son chemin pour récupérer lots, ravitaillement, consignes dont les distributions seront assurées par des bénévoles

IX- Condition Physique

Pour les majeurs :

Tout participant majeur souhaitant s'inscrire devra satisfaire au parcours prévention santé (PPS) en se connectant, dans les trois mois précédant sa compétition, à la plateforme web dédiée : pps.athle.fr

Au terme du PPS, le participant devra éditer son attestation de fin de parcours, à fournir en pièce jointe à l'organisateur avant la course sur le site onsinscrit.com Le participant licencié est exempté de ces modalités pps.

Pour les mineurs

La présentation d'un certificat médical n'est plus obligatoire. Il est remplacé par un questionnaire de santé de l'enfant selon le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021. Si le questionnaire de santé comporte une réponse « oui » à une des questions, un certificat médical sera obligatoire, précisant la non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique. Les concurrents en mauvaise condition apparente pourront être stoppés par les organisateurs.

X- Droit à l'image et protection des données personnelles

Chaque participant autorise expressément l'organisateur ainsi que les partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, pris à l'occasion de la Course du printemps, sur tous les supports y compris internet, les documents publicitaires et promotionnels liés à cette manifestation.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit à l'accès et de rectification des données le concernant. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'enregistrement des participants à la Course du printemps. Les destinataires des données sont la société de course-organisation, l'organisateur de l'événement ainsi que ses partenaires.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure ou pour toute raison indépendante de sa volonté. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre aux participants.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure ou pour toute raison indépendante de sa volonté. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre aux participants.

LA MARCHE DU PRINTEMPS 10KM

